

Après que son prédécesseur, l'abbé Barthélémy Pons, ait signalé, dans le compte rendu de visite pastorale de mai 1876¹, le mauvais état de l'autel dont la pierre était écornée, Léon Mocquin et le Conseil de Fabrique, dans la séance du 2 juillet 1882, constatent l'urgence de le changer. Pourtant, lors d'une prochaine séance, par manque de moyens, ce changement d'autel sera abandonné au profit d'un projet de réparation.

Séance extraordinaire du deux juillet, fête de la Visitation
de la V. G. Marie. Cinquième dimanche après la Pentecôte.
L'an mil huit cent quatre vingt deux et le deux du mois
de juillet, le Curé de Palargue, diocèse de Clermont, s'étant réuni
à l'église de la même paroisse au Consistoire, lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M. Claude Bonhomme.
Étaient présents M. Louis Mocquin, Curé; M. Jean Pignone, Maire;
M. Blaise Néel, Régent; M. Maury, Jean, Secrétaire; M. Pierre
Antoine, Marguillier et M. Zacharie Ocheux, Marguillier.
Le Conseil de Palargue était instruit de l'existence d'une
acquisition bien importante et d'importance de remplacer l'autel majeur
qui se trouve sur l'église par un autre plus digne du lieu saint.
C'est pourquoi le Conseil de Palargue comprenant parfaitement
qu'il conviendrait de remplacer, le plus tôt possible, le Maître Autel actuel an-
tebanc en pierre, par un autel plus convenable, a délibéré
M. Mocquin, Curé de la paroisse, pour faire une quête au
premier dimanche de la semaine dans le village et dans les paroisses qui
dépendent de Breuille-le-Château.
La population paraît sans doute bien disposée et semble
prêt à tout en vue de ce plus grand bien. Le remplacement de
l'autel principal par un autre qui existe en une église la
plus voisine ou la plus ancienne de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais
il est à craindre que les habitants ne puissent, pour leur pauvreté et
malgré leur bonne volonté, venir en aide à l'église.
C'est pour ces différentes causes que le Conseil, représentant des
vœux unanimes de la population, a pris le parti de cette
cause de vouloir bien se transporter à l'église pour recueillir
la somme ou estimation de ses besoins.

¹ Ce compte rendu est intégralement lisible dans le bulletin Parle-moi de RLC de 2004.

Séance trimestrielle du deux juillet, fête de la Visitation de la Ste Vierge. Cinquième dimanche après la Pentecôte

L'an mil huit cent quatre vingt deux et le deux du mois de juillet, le Conseil de Fabrique, dûment convoqué, s'est réuni à l'issue de la messe paroissiale au presbytère, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre Bonhomme.

Étaient présents M. Léon Mocquin, curé ; M. Jean Tisseyre, maire ; M. Blaise Vidal, trésorier ; M. Maury Jean, secrétaire ; M. Pierre Artozouls, marguillier et M. Zacharie Péchou, marguillier.

Le Conseil de Fabrique était invité à délibérer sur une acquisition bien importante. Il s'agissait de remplacer l'autel majeur qui se trouve hors d'usage par un autre plus digne du lieu saint. C'est pourquoi le Conseil de Fabrique comprenant parfaitement qu'il convient de remplacer, le plus tôt possible, le Maître-autel ancien tombant en ruines, par un autel plus convenable, a délégué M. l'abbé Mocquin, curé de la paroisse, pour faire une quête ou pour ouvrir une souscription dans le village et dans les métairies qui dépendent de Rennes-le-Château.

La population paraît sans doute bien disposée et semble réclamer de tous ses vœux les plus ardents le remplacement du vieil autel principal par un autel qui excite en eux la Foi la plus vive et la présence réelle de Notre Seigneur, Jésus Christ ; mais il est à craindre que les habitants ne puissent, vu leur pauvreté et malgré leur bonne volonté, venir en aide à la Fabrique.

C'est pour ces différentes causes que le Conseil, s'inspirant des vœux unanimes de la population, a prié le Pasteur de cette paroisse de vouloir bien se transporter à domicile pour recevoir les offrandes ou cotisations de ses paroissiens.

Comme il n'y avait plus de matière à soumettre à la délibération
 Du Conseil de Fabrique, les présents membres ont, après lecture,
 Signé le dit procès-verbal et la séance a été levée après que
 M. le Curé a accepté de se transporter dans les maisons.
 Fait à Rennes-le-Château les an, mois et jour ci-dessus
 Indiqués.

M. le Maire. M. le Président. M. le Curé
 Tisseyre Bonhomme L. Mocquin
 M. le Trésorier. M. le Secrétaire. M. le Marguillier.
 Vidal Maury Artozouls
 M. le Marguillier.
 Péchou

**Comme il n'y avait plus de matière à soumettre à la délibération
 Du Conseil de Fabrique, les présents membres ont, après lecture,
 Signé le dit procès-verbal et la séance a été levée après que
 M. le curé a accepté de se transporter dans les maisons.
 Fait à Rennes-le-Château les an, mois et jour ci-dessus
 Indiqués.**

**M. le Maire. M. le Président. M. le Curé
 Tisseyre Bonhomme L. Mocquin
 M. le Trésorier. M. le Secrétaire. M. le Marguillier.
 Vidal Maury Artozouls
 M. le Marguillier.
 Péchou**